



# Renforcer les instruments de surveillance des marchés financiers

## Postulat de Commission

### 1 Texte

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les modifications législatives et les mesures nécessaires ou à mettre en œuvre pour renforcer l'efficacité des instruments de surveillance et de sanction disponibles pour les banques d'importance systémique mondiale. Pour ce faire, il conviendrait d'examiner si les compétences de la Finma sont suffisantes et de les compléter par des mesures de sanction claires et des instruments permettant de poursuivre les personnes responsables de leurs manquements.

### 2 Justification

Conformément à l'art. 4 de la LFINMA, la FINMA a notamment pour objectif de protéger le bon fonctionnement des marchés financiers et de renforcer ainsi la réputation, la compétitivité et la pérennité de la place financière suisse. La FINMA est une organisation centrale pour la place financière suisse, à condition qu'elle fonctionne bien et soit reconnue au niveau international.

L'atteinte à la réputation de la place financière suisse suite à l'acquisition de Credit Suisse par UBS ainsi que le recours nécessaire au droit d'urgence par le Conseil fédéral soulèvent toutefois la question de savoir si la FINMA a suffisamment rempli son mandat et si elle disposait des instruments de surveillance nécessaires à cet effet. La FINMA doit disposer des compétences nécessaires ou d'instruments efficaces pour être en mesure d'assumer son devoir de surveillance du marché financier, des établissements financiers et des banques d'importance systémique et, le cas échéant, d'utiliser efficacement les instruments de sanction.

Les articles 24 et 29 et suivants prévoient des instruments de surveillance. Selon les déclarations des responsables de la Finma, ces instruments ne sont pas assez concrets. Si tel est le cas, ils doivent être explicitement développés pour les banques mondiales d'importance systémique.